SAINT-ANDRÉ DE SANGONIS

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

ARRETE DU MAIRE
N° 2026-02-142
Portant création provisoire d'une réglementation de circulation
Avenue de Lodève à Saint André de Sangonis.

Le Maire de la commune de SAINT ANDRE DE SANGONIS,

Vu les articles L 2213 et L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 411, R411-8, R 411-25 et R 417-6 en matière de circulation et de stationnement sur la voie publique,
Vu le Code Pénal notamment son article R 610-5,
Vu l'instruction ministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24 Novembre 1967,
Vu la demande déposée par la Société BORDERES-SANCHIS concernant le raccordement pour Enedis, Avenue de Lodève à 34725 Saint André de Sangonis,
Considérant qu'il convient de prendre toutes dispositions pour assurer le bon déroulement de ces travaux,

ARRETE

ARTICLE 1 : **Du Jeudi 05 novembre 2026 au Vendredi 20 novembre 2026**, la circulation sera alternée manuellement en lieu du chantier au monument aux morts de l'avenue de Lodève à Saint André de Sangonis.

La matérialisation de cette interdiction ainsi que l'affichage du présent arrêté seront mis en place et entretenus par le demandeur 48 h avant le début des travaux.

ARTICLE 2 : Le balisage, la signalétique, la protection des piétons et des automobilistes seront à charge du demandeur.

ARTICLE 3 : Tout véhicule en infraction sera verbalisé et mis en fourrière.

ARTICLE 4 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gignac, M. le Chef de service de Police Municipale, M. le Directeur du pôle Technique ainsi que tous les personnels placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Au demandeur : BORDERES-SANCHIS
- Au Chef de Service de la Police Municipale
- À la Gendarmerie de Gignac
- Au service urbanisme - Mairie de Saint André de Sangonis
- Au service technique - Mairie de Saint André de Sangonis
- Centre de Secours des Pompiers - caserne de Gignac

Fait à Saint André de Sangonis, le 27 octobre 2026
Alexandre MONACO
Maire

MAIRIE DE SAINT ANDRE DE SANGONIS 34
34725 Hérault